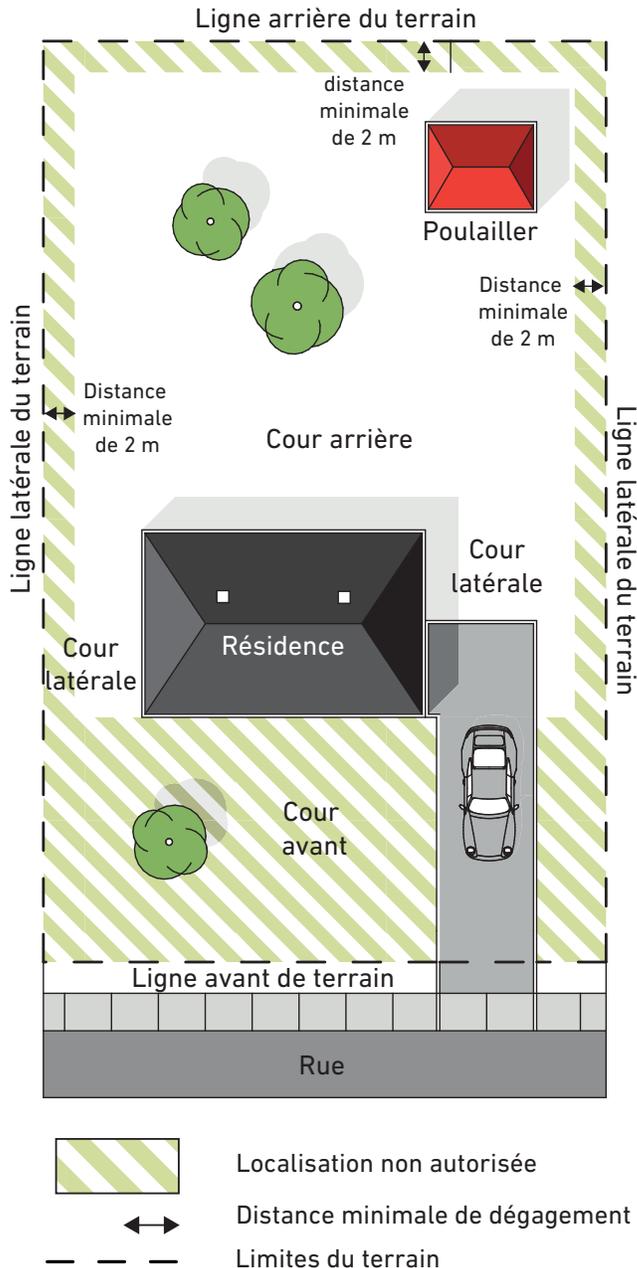


## FICHE TECHNIQUE | POULAILLER DOMESTIQUE

### CROQUIS 1



### NORMES APPLICABLES

NOMBRE DE POULAILLERS AUTORISÉ PAR TERRAIN	1
NOMBRE DE POULES PAR TERRAIN	3 maximum
SUPERFICIE MINIMALE	0,37 m <sup>2</sup> /poule pour le poulailler et 0,92 m <sup>2</sup> /poule pour l'enclos
SUPERFICIE MAXIMALE	5 m <sup>2</sup> pour le poulailler et 10 m <sup>2</sup> pour l'enclos
HAUTEUR MAXIMALE	2,5 m
LIEU D'IMPLANTATION AUTORISÉ	Cour arrière
DISTANCE MINIMALE DES LIGNES LATÉRALES OU ARRIÈRES	2 m
DISTANCE MINIMALE D'UN BÂTIMENT	2 m

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- Il est interdit de garder un coq;
- Les poules doivent être gardées en permanence dans un poulailler ou dans un enclos;
- Les poules doivent être gardées à l'intérieur du poulailler entre 23 heures et 7 heures;
- Il est interdit de garder les poules dans une habitation;
- Il est interdit de garder les poules en cage;
- Le poulailler et l'enclos doivent être situés à au moins 30 mètres de toutes prises d'eau ou installation de captage et de distribution d'eau desservant un réseau d'aqueduc privé ou public (barrage, pompes, station de distribution, etc.);
- Il est interdit de vendre les œufs, la viande, le fumier ou tout autre produit provenant de la garde des poules;
- Le poulailler doit être isolé contre le froid et pourvu d'une lampe chauffante grillagée lorsque les poules sont gardées toute l'année;
- Le poulailler doit être construit de manière à prévenir toute infiltration d'eau.

**Note 1 :** La construction de poulaillers domestiques est autorisée à titre de construction accessoire exclusivement pour les classes d'usages *Habitation Unifamiliale isolée* et *Habitation Maison mobile*.

**Note 2 :** Les normes prévues au tableau *Poulailler domestique* ne s'appliquent pas en zone à dominance agricole.



### BON VOISINAGE

- ✓ Minimisez le bruit
- ✓ Contrôlez les odeurs
- ✓ Confiniez les poules dans l'enclos
- ✓ Discutez avec vos voisins



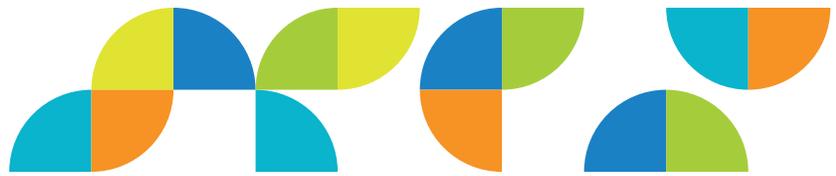
## FICHE TECHNIQUE | POULAILLER DOMESTIQUE

### CROQUIS 2

La hauteur se prend à partir du niveau moyen le plus bas du sol jusqu'à la partie la plus haute de la structure.



La construction d'un poulailler doit répondre aux règles d'urbanisme relatives à l'architecture. Consulter la page suivantes pour de plus amples informations sur le sujet.



## FICHE TECHNIQUE | ARCHITECTURE

### FORME DES BÂTIMENTS ET UTILISATION DE CERTAINS OBJETS

Un bâtiment ne peut pas prendre la forme, imiter ou symboliser un animal, un fruit, un légume ou un contenant.

L'emploi d'embarcations, de wagons de chemin de fer, de tramways, d'autobus ou autres véhicules de cette nature, utilisés à titre de bâtiments principaux, est interdit. Une exception s'applique pour les activités en relation avec la voie ferrée.

Les bâtiments dont la structure est demi-cylindrique sont interdits dans les zones à dominance résidentielle ou commerciale.

### MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DES MURS D'UN BÂTIMENT

Seuls les matériaux suivants sont autorisés comme revêtement extérieur des murs d'un bâtiment :

- la pierre taillée (grès, granite, marbre);
- la brique;
- la céramique;
- le bloc de béton architectural;
- le béton architectural;
- les panneaux de béton architecturaux préfabriqués;
- les panneaux architecturaux composites préfabriqués (fibrociment, granulat sur substrat de résine de polyester);
- les panneaux architecturaux d'acier, de cuivre ou d'aluminium;
- Les panneaux en acier galvanisé dans les zones à dominance industrielle, minière, agricole dynamique, agricole, agroforestière, forestière et dans un îlot déstructuré, à l'exception de certaines zones et des résidences;
- les planches d'aluminium extrudées;
- les planches à clin de vinyle;
- le thermobloc;
- le bardeau d'amiante-ciment;
- les enduits de ciment renforcés de fibres modifiées au polymère et les enduits en résine acrylique;
- les panneaux de verre érigés selon les principes des murs rideaux;
- le bloc de verre;
- le bois ou produit de bois de finition extérieure incluant, de façon non limitative, le bardeau de bois, le bois plané (à l'exception des panneaux de particules et des panneaux gaufrés) peint ou traité;
- le papier brique;
- la toile architecturale;
- le polycarbonate pour les perrons, les balcons, les galeries, les vérandas, les avant-toits, les serres, les patios et les abris auto;
- polycarbonate architectural.

### MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU TOIT D'UN BÂTIMENT

Seuls les matériaux suivants sont autorisés comme revêtement extérieur des murs d'un bâtiment :

- le bardeau de bois;
- le bardeau d'asphalte;
- l'ardoise;
- la tuile d'argile cuite;
- la tôle à la canadienne ou à la québécoise;
- la tôle à baguette;
- la tôle pincée;
- l'acier émaillé;
- les panneaux en acier galvanisé dans les zones à dominance industrielle, minière, agricole dynamique, agricole, agroforestière, forestière et dans un îlot déstructuré, à l'exception de certaines zones;
- le bitume ou le gravier (couvertures multicouches);
- la fabrine pour l'abri temporaire et la polytène pour la serre;
- la toile architecturale;
- l'acier inoxydable;
- le cuivre;
- l'aluminium;
- le polycarbonate pour les perrons, les balcons, les galeries, les vérandas, les avant-toits, les serres, les patios et les abris d'auto;
- polycarbonate architectural.

Tout revêtement extérieur doit être entretenu de façon à conserver sa qualité et son apparence originale.

Les travaux de finition extérieure du bâtiment doivent être complétés dans les 12 mois suivant la date d'émission du permis de construction.



## FICHE D'INFORMATION | GARDE DE POULES DOMESTIQUES

### CE QUE VOUS DEVEZ CONSIDÉRER AVANT DE PRENDRE LA DÉCISION D'ADOPTER DES POULES

- Les poules sont dépendantes des soins quotidiens (5 à 10 minutes par jour) donc prévoir un « gardien » pendant vos absences.
- Elles ne pondent pas toute leur vie : selon les races, la durée de ponte varie.
- Période hivernale : aménager le poulailler adapté ou avoir un plan pour se départir des poules à l'automne dès l'adoption.
- Les fermes avicoles et les abattoirs ne représentent pas une solution à envisager pour se débarrasser des poules.
- Il est important de respecter les bonnes pratiques en plus de la réglementation. En tout temps, les propriétaires d'animaux doivent respecter la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal.
- Une bonne planification est nécessaire avant d'accueillir les animaux : lectures et formations disponibles.

### L'AMÉNAGEMENT DU POULLAILLER

- Le poulailler doit être surélevé par rapport au sol pour diminuer l'humidité (taux d'humidité idéal entre 50 et 75 %).
- Une hauteur intérieure minimale de 1 m est recommandée.
- Placer le poulailler dans un endroit facile d'accès et à l'abri du soleil en été (recouvrements extérieurs clairs le plus possible) et du vent.
- Une distance de 30 m entre le poulailler et un puit doit être respectée (si applicable).
- Assurer la présence d'un pondoir avec des rebords de 30 cm (caisse de lait, boîte de bois, etc.) et d'une couche de litière d'environ 6 cm placée au fond (copeaux de bois, paille, foin, etc.). Celle-ci doit être entreposée dans un endroit sec.
- Installer un perchoir situé plus haut que le pondoir, soit de 45 à 60 cm du sol et d'une longueur de 25 cm par poule. Il est recommandé d'utiliser une planche de 38 mm par 64 mm, posée à plat.
- Disposer de la litière, d'une épaisseur de 3 à 4 cm en été, doublé en période hivernale sur le sol du poulailler afin d'absorber l'humidité contenue dans les déjections, de réduire les odeurs et de maintenir un environnement propre et confortable. Elle peut être constituée de copeaux de bois dépoussiérés ou de mousse de tourbe. La paille, le foin et les feuilles mortes sont à éviter dans le poulailler, mais peuvent être utilisés dans l'enclos.
- Prévoir des trous permettant la ventilation du poulailler, mais situés de manière à éviter l'intrusion de courants d'air, les intempéries et les prédateurs. Une ouverture située dans le haut d'un mur et une autre dans le bas du mur opposé est recommandée.
- Une mangeoire et un abreuvoir doivent être mis à disposition des animaux. La mangeoire doit être installée à l'intérieur et l'abreuvoir doit être fermé afin d'éviter la contamination de l'eau.

### L'ENCLOS

- Un enclos attenant au poulailler doit être aménagé afin de permettre aux poules de manifester leur comportement naturel et éviter les risques de picage.
- La hauteur minimale recommandée est de 1,5 m.
- Un grillage de calibre 16 à 19 avec une ouverture d'au plus 1,5 cm est recommandé. La broche à poule n'est pas acceptable car elle n'est pas suffisamment sécuritaire contre les prédateurs.
- Une couche de litière doit être disposée sur le sol désherbé par les poules (feuilles mortes, paille, foin ou rognures de gazon peuvent être utilisés).
- Les poules doivent avoir accès à de l'ombre sans quoi elles sont à risque de mourir d'un coup de chaleur.
- Il est recommandé de disposer un bac de sable ou de cendres de bois, car les poules doivent effectuer un bain de poussière afin de diminuer les risques de prolifération de parasites dans leur plumage. De plus, la poule doit ingérer du sable ou du petit gravier pour permettre sa digestion. En période hivernale, le bac doit donc être transféré dans le poulailler.



## FICHE D'INFORMATION | GARDE DE POULES DOMESTIQUES

### L'ALIMENTATION

- Les poules doivent avoir de l'eau et de la moulée en tout temps, sauf la nuit.
- L'eau doit être rafraîchie minimalement aux deux jours.
- L'abreuvoir doit être nettoyé régulièrement avec un savon doux et un chiffon afin de retirer la pellicule verdâtre qui se forme sur les parois intérieures.
- Une moulée spécifique est requise à chaque étape du développement de l'animal, à haute teneur en protéines et en calcium. Il est important de ne pas le rationner.
- La moulée doit être entreposée dans un contenant métallique fermé afin d'éviter la vermine.
- Les poules doivent avoir accès au sol pour trouver elles-mêmes diverses sources de nourriture (graines, insectes, vers, racines, etc.).
- Il est possible de leur donner des restants de table, à l'exception des aliments suivants : patates crues et ses pelures, céleri, arachides et haricots secs, chocolat, thé et café, viande crue et nourriture trop transformée, salée ou épicée, choux, ail et oignons.

### LES SOINS

- Soins quotidiens : ouverture du poulailler le matin pour donner accès à l'enclos, ajout de nourriture et d'eau, dons de résidus de table (de préférence le matin), collecte des oeufs, fermeture du poulailler le soir.
- Autres : nettoyage régulier de l'abreuvoir, changement périodique de la litière du poulailler pour éviter les odeurs, assèchement des mares d'eau stagnante.
- Inspecter régulièrement les installations pour vérifier qu'il n'y ait pas de vermine ou d'ouverture permettant aux prédateurs de s'y introduire.
- Une fois par année : enlever la litière et les excédents de moulée, dépoussiérer les murs, le plafond et le plancher, laver et désinfecter tous les espaces, laver tous les équipements et bien assécher.
- Rester à l'affût des signes suivants : manque d'énergie, baisse de production d'oeufs, diminution de la consommation de moulée et d'eau, étouffements, respiration haletante avec le bec ouvert, écoulements nasal ou oculaire, tremblements, manque de coordination, signes nerveux, enfléments, diarrhée.

### LA PÉRIODE HIVERNALE

- Le plus important est de maintenir le poulailler sec.
- Certaines races de poules sont plus tolérantes au froid. Si la température extérieure est inférieure à 10 °C, l'ajout d'un appareil de chauffage est nécessaire.
- Le plus simple est l'installation d'un abat-jour conçu pour visser une ampoule chauffante en céramique localisée à 60 cm au-dessus du perchoir et disposée de manière à ce que les poules puissent profiter de la chaleur.
- Disposer une litière plus épaisse (8 cm).
- Se doter d'un abreuvoir chauffant afin que les poules ne manquent pas d'eau. Il peut être localisé dans l'enclos près de la porte.
- S'assurer que l'enclos est situé à l'abri des vents dominants et que l'accès est bien déneigé.

### LA GESTION DES DÉJECTIONS

- Une poule produit environ 1 kg de déjections par semaine.
- La litière souillée doit être retirée et mise au compost ou aux ordures.
- Pour les citoyens qui habitent en zone agricole, le Règlement sur les exploitations agricoles qui encadre les activités agricoles, dont le stockage des déjections animales, leur disposition et l'épandage des matières fertilisantes s'applique.

Il est à noter que le MAPAQ exige que les poules soient vaccinées.

### RÉFÉRENCES

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'AGRICULTURE. *Fiche d'information à l'intention des municipalités : Agriculture urbaine, poules et poulets en ville*, [Fichier PDF], Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agriculture, 2 p. [<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Poulesenville.pdf>]

QUÉBEC. *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, Chapitre B-3.1, à jour au 1er avril 2021, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2021.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'AGRICULTURE. *Document d'information : Mesures de biosécurité courantes recommandées dans les petits élevages d'oiseaux*, [Fichier PDF], Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agriculture, 3 p. [<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Santeanimale/Reseauaviaire/RecommandationsMaladiesinfectieusesOiseaux.pdf>]

ÉQUIPE QUÉBÉCOISE DE CONTRÔLE DES MALADIES AVICOLES. *Guide d'élevage de volailles de basse-cour*, [Fichier PDF], Janvier 2013, 35 p. [[http://www.eqcma.ca/uploads/files/Guide\\_Elevage\\_final\\_correction2020.pdf](http://www.eqcma.ca/uploads/files/Guide_Elevage_final_correction2020.pdf)]